



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-216401471-20200529-A292020-AR

Arrêté municipal portant la levée de l'interdiction
De la plaine des sports de Lokarri, le jardin d'enfants du bourg
et le nouveau fronton du bourg
N° A29-2020

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1 et L2212-2

Vu l'article 9 du décret n°2020-604 du 20 mai 2020 modifiant le décret n°2020-548 du 11 mai 2020, autorisant la réouverture des parcs, jardins et espaces verts aménagés par l'autorité compétente

Vu l'arrêté municipal n°A18-2020 en date du 16 mars 2020 portant fermeture de toutes les salles communales, WC publics, la plaine des sports de Lokarri, le jardin d'enfants du bourg, le nouveau fronton du bourg à l'exception des locaux des écoles, des périscolaires et des cantines

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter de ce jour Vendredi 29 Mai 2020, la plaine des sports de Lokarri, le jardin d'enfants du bourg, et le nouveau fronton du bourg seront réouverts au public.

ARTICLE 2 :

Les dispositions gouvernementales de distanciation sociale, de respect des gestes barrière devront être respectées.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren.
- Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne

BRISCOUS le 29 mai 2020

Le Maire,

Fabienne AYENSA

